

Commune de LAUZERTE

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT

Dressé par **Monsieur Eric MARTINS**, Trésorier Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO,
MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ÊTRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2021** au 31 décembre **2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING